



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Longueuil tenue le 7 juillet 2026, à 16 h, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Longueuil, 4250, chemin de la Savane, Longueuil, sous la présidence de Sophie Paquette.

Présences :

Marc-Antoine Azouz
Frédéric Barbeau
Lysa Belaïcha
Reine Bombo-Allara
Lysette Bouchard
Alvaro Cueto
Nathalie Delisle
Marie-Michèle Drolet
Nicola Grenon

Sylvain Joly
Sylvain Lambert
Sylvain Larocque
Carl Lévesque
Chrep Lok
Affine Lwalalika
Sophie Paquette
Florent Sabourin-Lefebvre

Présences par l'intermédiaire d'un moyen électronique de communication, en conformité avec l'article 332.1 de la *Loi sur les Cités et Villes* :

Catherine Fournier, mairesse

Autres présences :

Sophie Deslauriers, directrice du greffe et greffière
Gaby Jodoin, directeur général
Carole Leroux, chef du Service du greffe et assistante-greffière
Marilyne Tremblay, chef du Service du greffe et assistante-greffière

PREMIÈRE PARTIE

1. OUVERTURE

CO-260707-1.1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La présidente constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

CO-260707-1.2

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260707-1.3**PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Une première période est tenue au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions qui portent sur les propositions à l'ordre du jour. Durant cette période, le Greffe lit les questions reçues via le site Internet de la Ville, le cas échéant.

CO-260707-1.4**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 16 JUIN 2026**

Il est proposé d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 16 juin 2026 à 16 h, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260707-1.5**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION TENUE LE 18 JUIN 2026**

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 18 juin 2026 à 16 h 02, tenant lieu du rapport de la mairesse sur les décisions prises par le conseil d'agglomération lors de cette séance.

2. ADMINISTRATION ET ORGANISATION**CO-260707-2.1****DÉPÔT DE PROCÈS-VERBAUX DE RÉUNIONS DE LA COMMISSION DES AFFAIRES RÉGLEMENTAIRES ET POLITIQUES LOCALES**

Il est procédé au dépôt des procès-verbaux des réunions de la Commission des affaires réglementaires et politiques locales tenues les 20 et 27 mai 2026.

CO-260707-2.2**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL LOCAL DU PATRIMOINE TENUE LE 21 MAI 2026 (SD-2026-0984)**

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la réunion du Conseil local du patrimoine tenue le 21 mai 2026.

CO-260707-2.3**DÉPÔT D'UN RAPPORT DE L'OFFICE DE PARTICIPATION PUBLIQUE DE LONGUEUIL (SD-2026-1171)**

Il est procédé au dépôt du rapport de l'Office de participation publique de Longueuil qui rend compte de la démarche participative sur la mobilité durable et sécuritaire.

CO-260707-2.4**DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2025 DU BUREAU DU PROTECTEUR DU CITOYEN (SD-2026-0954)**

Il est procédé au dépôt du rapport annuel 2025 du Bureau du protecteur du citoyen.

CO-260707-2.5**DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2025 DE L'OFFICE DE PARTICIPATION PUBLIQUE DE LONGUEUIL (SD-2026-1172)**

Il est procédé au dépôt du rapport annuel 2025 de l'Office de participation publique de Longueuil.

CO-260707-2.6**DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2025 SUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT CO-2020-1090 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE (SD-2026-1125)**

Il est procédé au dépôt du rapport annuel 2025 sur l'application du *Règlement CO-2020-1090 sur la gestion contractuelle*.

CO-260707-2.7**DÉPÔT DE CORRESPONDANCES REÇUES (SD-2026-1179)**

Il est procédé au dépôt de correspondances reçues :

1° de la Municipalité de Barraute concernant la résolution 2026-0601-136 pour la nouvelle obligation de qualification en arboriculture - appui;

2° de la Municipalité de Maskinongé concernant la résolution 192-06-26 pour le soutien à l'accès universel aux pompes à insuline pour les personnes vivant avec un diabète insulino-dépendant au Québec;

3° de la Ville de Saint-Basile-le-Grand concernant la résolution 2026-06-178 pour une demande au gouvernement du Canada de reconnaître les services que Postes Canada rend aux municipalités comme des services essentiels nécessitant le maintien des activités pendant un conflit de travail.

CO-260707-2.8**ADOPTION DU PLAN MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE
(SD-2026-0003)**

CONSIDÉRANT que les municipalités locales ont, en vertu de la Loi sur la sécurité civile visant à favoriser la résilience aux sinistres (RLRQ, c. S-2.4), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

CONSIDÉRANT que la Ville est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine de sinistres;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;

CONSIDÉRANT que dans le but d'assurer la protection des personnes et des biens en cas de sinistre, la Ville présente une révision de son Plan municipal de sécurité civile (PMSC) laquelle vise à mettre à jour les fonctionnalités du plan et celles de l'Organisation municipale de sécurité civile (OMSC);

Il est proposé :

1° d'adopter le plan municipal de sécurité civile de la Ville, joint au sommaire décisionnel SD-2026-0003;

2° d'abroger tout plan municipal de sécurité civile adopté antérieurement par la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260707-2.9**REPLACEMENT DES RÈGLES RÉGISSANT LA COMMISSION DES
AFFAIRES RÉGLEMENTAIRES ET POLITIQUES LOCALES
(SD-2026-1107)**

Il est proposé de remplacer les *Règles régissant la Commission des affaires réglementaires et politiques locales*, adoptées le 1^{er} octobre 2025 par la résolution CO-251001-2.2 et modifiées le 9 décembre 2025 par la résolution CO-251209-2.6, par celles jointes au sommaire décisionnel SD-2026-1107.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260707-2.10**DÉSIGNATION D'UN MEMBRE DU COMITÉ DE MISE EN NOMINATION
DU DÉVELOPPEMENT DE L'AÉROPORT SAINT-HUBERT DE
LONGUEUIL (DASHL), FAISANT AFFAIRES SOUS MET - AÉROPORT
MÉTROPOLITAIN DE MONTRÉAL (SD-2026-1233)**

Il est proposé de désigner Sylvain Lambert à titre de membre du comité de mise en nomination du Développement de l'Aéroport Saint-Hubert de Longueuil (DASHL), faisant affaires sous MET - Aéroport métropolitain de Montréal, pour un mandat de quatre ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260707-2.11**AUTORISATION DE LANCEMENT D'UN CONCOURS POUR LA RÉALISATION D'UNE ŒUVRE D'ART PUBLIC INTÉGRÉE AU BÂTIMENT DE SERVICES DE LA PISCINE WILLIAM-JOSEPH-GENDRON (SD-2026-0993)**

Il est proposé :

1° d'autoriser le lancement d'un concours visant à sélectionner un artiste pour la réalisation d'une œuvre d'art public, selon les modalités *du Cadre d'intégration de l'art aux bâtiments et aux lieux publics de la Ville de Longueuil* et celles énoncées au document *Concours d'art public*, joint au sommaire décisionnel SD-2026-0993, dans le cadre de la rénovation majeure de la piscine William-Joseph-Gendron;

2° d'autoriser les dépenses reliées à ce lancement, pour un montant maximal de 17 000 \$, taxes non comprises;

3° de prendre acte que le libellé *ces dépenses seront financées à même le budget du projet d'aménagement du parc et des travaux associés au projet Collectif Roland-Therrien*, indiqué dans l'aspect financier du sommaire décisionnel, devrait plutôt se lire *ces dépenses seront financées à même le budget du projet d'aménagement de la nouvelle piscine William-Joseph-Gendron*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260707-2.12**AUTORISATION DE LANCEMENT D'UN CONCOURS POUR LA RÉALISATION D'UNE ŒUVRE D'ART PUBLIC AU PARC JEANNINE-LABELLE (SD-2026-0897)**

Il est proposé :

1° d'autoriser le lancement d'un concours visant à sélectionner un artiste pour la réalisation d'une œuvre d'art public, selon les modalités *du Cadre d'intégration de l'art aux bâtiments et aux lieux publics de la Ville de Longueuil* et celles énoncées au document *Concours d'art public* joint au sommaire décisionnel SD-2026-0897, dans le cadre du projet du Collectif Roland-Therrien portant sur l'aménagement du parc Jeannine-Labelle;

2° d'autoriser les dépenses reliées à ce lancement, pour un montant maximal de 5 000 \$, taxes non comprises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260707-2.13**AVIS DE LA GREFFIÈRE CONSTATANT LA VACANCE AU POSTE DE CONSEILLER DANS LE DISTRICT DU PARC-MICHEL-CHARTRAND (SD-2026-1218)**

Conformément à l'article 333 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2), la greffière donne avis au conseil de la vacance au siège de conseiller du district du Parc-Michel-Chartrand dans l'arrondissement du Vieux-Longueuil, Jonathan Tabarah ayant remis un avis écrit faisant part de sa décision de démissionner de son poste, au 22 juin 2026.

3. COMMUNICATIONS

4. FINANCES

CO-260707-4.1

AFFECTATION D'UNE SOMME EN PROVENANCE DU POSTE BUDGÉTAIRE IMMOBILISATIONS PAYÉES COMPTANT AU PAIEMENT POUR L'ACHAT D'ÉQUIPEMENTS POUR LE PARC MICHEL-CHARTRAND ET PARC DE LA CITÉ (SD-2026-0523)

Il est proposé d'affecter la somme de 105 000 \$ en provenance du poste budgétaire *Immobilisations payées comptant* au paiement pour l'achat d'équipements pour le parc Michel-Chartrand et parc de la Cité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260707-4.2

DÉPÔT DE DEMANDES DE REMBOURSEMENT DE DÉPENSES DE RECHERCHE ET DE SOUTIEN DES CONSEILLERS

Il est procédé au dépôt de demandes de remboursement de dépenses de recherche et de soutien :

- 1° du conseiller Sylvain Joly, datées du 14 avril et 28 mai 2026;
- 2° du conseiller Frédéric Barbeau, datée du 4 mai 2026;
- 3° de la conseillère Affine Lwalalika, datée du 6 mai 2026;
- 4° de la conseillère Lysa Belaicha, datée du 21 mai 2026;
- 5° de la conseillère Marie-Michèle Drolet, datée du 24 mai 2026;
- 6° du conseiller Jonathan Tabarah, datée du 25 mai 2026;
- 7° du conseiller Nicola Grenon, datée du 26 mai 2026;
- 8° du conseiller Alvaro Cueto, datée du 29 mai 2026;
- 9° du conseiller Florent Sabourin-Lefebvre, daté du 28 mai 2026;
- 10° du conseiller Sylvain Lambert, datées du 4 et 7 juin 2026;
- 11° des conseillers de Coalition Longueuil, datée du 18 juin 2026;

CO-260707-4.3

AUTORISATION DE VIREMENTS BUDGÉTAIRES (SD-2026-1165)

Il est proposé d'autoriser les virements budgétaires apparaissant sur la liste du 16 juin 2026, préparée par la Direction des finances, au montant de 1 235 424 \$, afin de prévoir les crédits requis pour les dépenses mentionnées en regard de chacun d'eux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Modifiée par
CO-260818-1.4

CO-260707-4.4

AUTORISATION DE PRÉSENTER LA REDDITION DE COMPTES DES TRAVAUX ADMISSIBLES DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE AUX INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ACTIF (VÉLOCE III) - VOLET 1 DÉVELOPPEMENT DE LA ROUTE VERTE ET DE SES EMBRANCHEMENTS - AMÉNAGEMENT D'UN NOUVEAU LIEN CYCLABLE DANS LE PARC GÉRARD-CARMEL (SD-2026-1129)

CONSIDÉRANT que la Ville de Longueuil a pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT que seules les dépenses admissibles effectuées après la date de dépôt de la demande d'aide financière par le demandeur sont admissibles à une aide financière;

CONSIDÉRANT que les travaux ont été réalisés du 7 octobre 2022 au 1^{er} août 2023;

CONSIDÉRANT que seuls les travaux préparatoires confirmés par le ministre sont admissibles à une aide financière;

CONSIDÉRANT que la Ville transmet au Ministère le formulaire de reddition de comptes ainsi que le rapport des travaux effectués qui doit comprendre :

1^o les pièces justificatives des dépenses effectuées (factures, décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées);

2^o la mention de tout autre remboursement obtenu pour les travaux faisant l'objet de l'aide financière (remboursement de taxes, autres aides financières, etc.);

3^o des photos des travaux réalisés;

4^o le résultat relatif aux indicateurs suivants :

- nombre de kilomètres de voies cyclables, piétonnes ou polyvalentes réalisées, par type d'aménagement;
- nombre de kilomètres de rues aménagées pour les piétons et les cyclistes (rue partagée, vélorue, chaussée désignée);
- nombre de vélos ajoutés pour les systèmes de vélos en libre-service;
- Nombre de stations d'ancrage implantées par type (assisté ou non) pour les systèmes de vélos en libre-service;
- nombre de places de stationnement pour vélos ajoutées;
- nombre de structures (pont, passerelle, passage sous-terrain) aménagées;
- nombre d'utilisations et d'utilisateurs des systèmes de vélos en libre-service.

CONSIDÉRANT que la Ville s'engage à transmettre à la ministre, au plus tard 18 mois après le dernier versement de l'aide financière, les données nécessaires au processus de gestion et d'évaluation du programme, notamment les résultats relatifs aux indicateurs susmentionnés;

Il est proposé que la Ville :

1° autorise la présentation du rapport des travaux pour le projet d'aménagement d'un nouveau lien cyclable dans le parc Gérard-Carmel, y compris la reddition de comptes liée aux travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur;

2° reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que le chef du Service mobilité durable et éclairage est dûment autorisée ou autorisé à signer tout document ou toute entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Modifiée par
CO-260818-1.4

CO-260707-4.5

AUTORISATION DE PRÉSENTER LA REDDITION DE COMPTES DES TRAVAUX ADMISSIBLES DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE AUX INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ACTIF (VÉLOCE III) - VOLET 2 AMÉLIORATION DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ACTIF - ASPHALTAGE DE LA PISTE CYCLABLE DE LA RUE LEGAULT (SD-2026-1130)

CONSIDÉRANT que la Ville de Longueuil a pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT que seules les dépenses admissibles effectuées après la date de dépôt de la demande d'aide financière par le demandeur sont admissibles à une aide financière;

CONSIDÉRANT que les travaux ont été réalisés du 7 octobre 2022 au 1^{er} août 2023;

CONSIDÉRANT que seuls les travaux préparatoires confirmés par le ministre sont admissibles à une aide financière;

CONSIDÉRANT que la Ville transmet au Ministère le formulaire de reddition de comptes ainsi que le rapport des travaux effectués qui doit comprendre :

1° les pièces justificatives des dépenses effectuées (factures, décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées);

2° la mention de tout autre remboursement obtenu pour les travaux faisant l'objet de l'aide financière (remboursement de taxes, autres aides financières, etc.);

3° des photos des travaux réalisés;

4° le résultat relatif aux indicateurs suivants :

- nombre de kilomètres de voies cyclables, piétonnes ou polyvalentes réalisées, par type d'aménagement;
- nombre de kilomètres de rues aménagées pour les piétons et les cyclistes (rue partagée, vélorue, chaussée désignée);
- nombre de vélos ajoutés pour les systèmes de vélos en libre-service;
- Nombre de stations d'ancrage implantées par type (assisté ou non) pour les systèmes de vélos en libre-service;
- nombre de places de stationnement pour vélos ajoutées;

- nombre de structures (pont, passerelle, passage sous-terrain) aménagées;
- nombre d'utilisations et d'utilisateurs des systèmes de vélos en libre-service.

CONSIDÉRANT que la Ville s'engage à transmettre à la ministre, au plus tard 18 mois après le dernier versement de l'aide financière, les données nécessaires au processus de gestion et d'évaluation du programme, notamment les résultats relatifs aux indicateurs susmentionnés;

Il est proposé que la Ville :

1° autorise la présentation du rapport des travaux pour le projet d'asphaltage de la piste cyclable de la rue Legault', y compris la reddition de comptes liée aux travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur;

2° reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que le chef du Service mobilité durable et éclairage est dûment autorisée ou autorisé à signer tout document ou toute entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Modifiée par
CO-260818-1.4

CO-260707-4.6

AUTORISATION DE PRÉSENTER LA REDDITION DE COMPTES DES TRAVAUX ADMISSIBLES DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE AUX INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ACTIF (VÉLOCE III) - VOLET 2 AMÉLIORATION DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT - MISE AUX NORMES DU LIEN CYCLABLE DU BOULEVARD NOBERT (SD-2026-1131)

CONSIDÉRANT que la Ville de Longueuil a pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT que seules les dépenses admissibles effectuées après la date de dépôt de la demande d'aide financière par le demandeur sont admissibles à une aide financière;

CONSIDÉRANT que les travaux de marquage et signalisation ont été réalisés du 15 juillet 2021 au 18 octobre 2021 et les travaux de génie civil ont été réalisés du 1^{er} avril 2022 au 30 septembre 2022;

CONSIDÉRANT que seuls les travaux préparatoires confirmés par le ministre sont admissibles à une aide financière;

CONSIDÉRANT que la Ville transmet au Ministère le formulaire de reddition de comptes ainsi que le rapport des travaux effectués qui doit comprendre :

1° les pièces justificatives des dépenses effectuées (factures, décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées);

2° la mention de tout autre remboursement obtenu pour les travaux faisant l'objet de l'aide financière (remboursement de taxes, autres aides financières, etc.);

3° des photos des travaux réalisés;

4° le résultat relatif aux indicateurs suivants :

- nombre de kilomètres de voies cyclables, piétonnes ou polyvalentes réalisées, par type d'aménagement;
- nombre de kilomètres de rues aménagées pour les piétons et les cyclistes (rue partagée, vélorue, chaussée désignée);
- nombre de vélos ajoutés pour les systèmes de vélos en libre-service;
- Nombre de stations d'ancrage implantées par type (assisté ou non) pour les systèmes de vélos en libre-service;
- nombre de places de stationnement pour vélos ajoutées;
- nombre de structures (pont, passerelle, passage sous-terrain) aménagées;
- nombre d'utilisations et d'utilisateurs des systèmes de vélos en libre-service.

CONSIDÉRANT que la Ville s'engage à transmettre à la ministre, au plus tard 18 mois après le dernier versement de l'aide financière, les données nécessaires au processus de gestion et d'évaluation du programme, notamment les résultats relatifs aux indicateurs susmentionnés;

Il est proposé que la Ville :

1° autorise la présentation du rapport des travaux pour le projet de mise aux normes du lien cyclable du boulevard Nobert, y compris la reddition de comptes liée aux travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur;

2° reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que le chef du Service mobilité durable et éclairage est dûment autorisée ou autorisé à signer tout document ou toute entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260707-4.7

DÉPÔT DE LA PARTIE DU PLAN DÉCENNAL D'IMMOBILISATIONS DE LA VILLE VISANT SES COMPÉTENCES LOCALES POUR LES EXERCICES FINANCIERS 2027 À 2036 (SD-2026-1132)

Il est procédé au dépôt de la partie du Plan décennal d'immobilisations de la Ville visant ses compétences locales pour les exercices financiers 2027 à 2036 jointe au sommaire décisionnel SD-2026-1132 et prévoyant des dépenses en immobilisations de 1 396 M\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. RESSOURCES HUMAINES

6. BIENS MATÉRIELS ET SERVICES

CO-260707-6.1**ATTRIBUTION DU CONTRAT LONG-26-0110 POUR LA VIDANGE DES BASSINS DE DÉCANTATION DES LIEUX D'ÉLIMINATION DE NEIGE (SD-2026-1016)**

Il est proposé d'attribuer le contrat LONG-26-0110 pour la vidange des bassins de décantation des lieux d'élimination de neige, au soumissionnaire ayant proposé le prix le plus bas, Construction Morival ltée, lequel est conforme, pour un montant établi sur une base à la fois forfaitaire et unitaire, estimé à 522 561,38 \$, taxes comprises, conformément aux documents de l'appel d'offres et de sa soumission.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260707-6.2**ATTRIBUTION DU CONTRAT LONG-26-0111 POUR LES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DES AIRES DE JEU POUR ENFANTS AU PARC BELCOURT (SD-2026-1010)**

Il est proposé d'attribuer le contrat LONG-26-0111 pour les travaux de réaménagement des aires de jeu pour enfants au parc Belcourt, au soumissionnaire ayant proposé le prix le plus bas, Les pavages et terrassements St-Bruno inc., lequel est conforme, pour un montant établi sur une base à la fois forfaitaire et unitaire, estimé à 365 507,56 \$, taxes comprises, conformément aux documents de l'appel d'offres et de sa soumission.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260707-6.3**ATTRIBUTION DU CONTRAT LONG-26-0126 POUR DES TRAVAUX DE RÉPARATION DES SURFACES DE TROTTOIRS ET BORDURES À L'AIDE DE MORTIER CIMENTAIRE (SD-2026-1029)**

Il est proposé d'attribuer le contrat LONG-26-0126 pour des travaux de réparation des surfaces de trottoirs et bordures à l'aide de mortier cimentaire, pour une période prenant fin le 31 décembre 2029, au soumissionnaire ayant proposé le prix le plus bas, Maurécon inc., lequel est conforme, pour un montant établi sur une base unitaire, estimé à 310 022,05 \$, taxes comprises, conformément aux documents de l'appel d'offres et de sa soumission.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260707-6.4**ATTRIBUTION DU CONTRAT LONG-26-0141 POUR LA RÉFECTION DE LA RUE ARSÈNE (SD-2026-1080)**

Il est proposé d'attribuer le contrat LONG-26-0141 pour la réfection de la rue Arsène, entre le boulevard Marie-Victorin et la rue Faucher, au soumissionnaire ayant proposé le prix le plus bas, Excavation Civilpro inc., lequel est conforme, pour un montant établi sur une base unitaire, estimé à

1 813 895,64 \$, taxes comprises, conformément aux documents de l'appel d'offres et de sa soumission.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260707-6.5

ATTRIBUTION DU CONTRAT-CADRE LONG-26-0149 POUR DES TRAVAUX DE RÉPARATION D'INFRASTRUCTURES ET D'ÉQUIPEMENTS SUR LES SYSTÈMES D'ÉCLAIRAGE PUBLIC (SD-2026-1109)

Il est proposé :

1° d'attribuer le contrat-cadre LONG-26-0149 pour des travaux de réparation d'infrastructures et d'équipements sur les systèmes d'éclairage public, pour une période prenant fin le 31 juillet 2029, au soumissionnaire ayant proposé le prix le plus bas, Michel Guimont entrepreneur électricien ltée, pour un montant établi sur une base à la fois forfaitaire et unitaire, estimé à 1 054 500,69 \$, taxes comprises, conformément aux documents de l'appel d'offres et de sa soumission, laquelle est conforme;

2° que toute dépense à être effectuée ou engagée dans le cadre de ce contrat soit dûment autorisée par le conseil, le comité exécutif ou un responsable d'activité budgétaire conformément aux règlements de délégation en vigueur, après vérification de la disponibilité des crédits nécessaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260707-6.6

ATTRIBUTION DU CONTRAT LONG-26-0125 POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION D'ÉQUIPEMENTS DE JEU DANS DIVERS PARCS (CONTRAT 1) (SD-2026-0989)

Il est proposé d'attribuer le contrat LONG-26-0125 pour la fourniture et l'installation d'équipements de jeu dans divers parcs (contrat 1), soit au parc Belcourt, au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage selon le système d'évaluation des soumissions, Équipement récréatif Jambette inc., lequel est conforme, pour un montant établi sur une base à la fois forfaitaire et unitaire, estimé à 167 938,23 \$, taxes comprises, conformément aux documents de l'appel d'offres et de sa soumission.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Catherine Fournier quitte temporairement la séance.

CO-260707-6.7**ATTRIBUTION DU CONTRAT LONG-26-0125 POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION D'ÉQUIPEMENTS DE JEU DANS DIVERS PARCS (CONTRAT 2) (SD-2026-1032)**

Il est proposé d'attribuer le contrat LONG-26-0125 pour la fourniture et l'installation d'équipements de jeu dans divers parcs (contrat 2), soit au parc Roberval, au seul soumissionnaire, Équipement récréatif Jambette inc., lequel est conforme, pour un montant établi sur une base forfaitaire, estimé à 159 182,89 \$, taxes comprises, conformément aux documents de l'appel d'offres et de sa soumission.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260707-6.8**ATTRIBUTION DU CONTRAT LONG-26-0125 POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION D'ÉQUIPEMENTS DE JEU DANS DIVERS PARCS (CONTRAT 3) (SD-2026-1034)**

Il est proposé d'attribuer le contrat LONG-26-0125 pour la fourniture et l'installation d'équipements de jeu dans divers parcs (contrat 3), soit au parc D.-E.-Joyal, au seul soumissionnaire, Les industries Simexco inc., lequel est conforme, pour un montant établi sur une base à la fois forfaitaire et unitaire, estimé à 164 948,72 \$, taxes comprises, conformément aux documents de l'appel d'offres et de sa soumission.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260707-6.9**ATTRIBUTION DU CONTRAT LONG-26-0134 POUR LA RÉNOVATION MAJEURE DES INSTALLATIONS DE LA PISCINE AU PARC JOSEPH-WILLIAM GENDRON (SD-2026-0740)**

Il est proposé d'attribuer le contrat LONG-26-0134 pour la rénovation majeure des installations de la piscine au parc Joseph-William Gendron, au soumissionnaire ayant proposé le prix le plus bas, Construction G.C.P. inc., lequel est conforme, pour un montant établi sur une base à la fois forfaitaire et unitaire, estimé à 11 222 810 \$, taxes comprises, conformément aux documents de l'appel d'offres et de sa soumission.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260707-6.10**ATTRIBUTION DU CONTRAT LONG-26-0154 POUR LES AMÉNAGEMENTS CONNEXES À LA PISTE À ROULEAUX (PUMPTRACK) AU PARC DU PATRIOTE-JOSEPH-VINCENT (SD-2026-0932)**

Il est proposé d'attribuer le contrat LONG-26-0154 pour les aménagements connexes à la piste à rouleaux (*pumptrack*) au parc du Patriote-Joseph-Vincent, au soumissionnaire ayant proposé le prix le plus bas, Les pavages et terrassements St-Bruno inc., lequel est conforme, pour un montant établi sur une base à la fois forfaitaire et unitaire, estimé à 632 961 \$, taxes

comprises, conformément aux documents de l'appel d'offres et de sa soumission.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Suspension de la séance

La présidente déclare la séance suspendue, il est 16 h 37.

Reprise de la séance

La présidente déclare la séance reprise, il est 16 h 42.

CO-260707-6.11

ATTRIBUTION DU CONTRAT LONG-26-0165 POUR LE REMPLACEMENT DU PONCEAU MARICOURT SUR LE RUISSEAU DAIGNEAULT (SD-2026-0671)

Il est proposé d'attribuer le contrat LONG-26-0165 pour le remplacement du ponceau Maricourt sur le ruisseau Daigneault, au soumissionnaire ayant proposé le prix le plus bas, Les entreprises Michaudville inc., lequel est conforme, pour un montant établi sur une base unitaire, estimé à 2 610 000 \$, taxes comprises, conformément aux documents de l'appel d'offres et de sa soumission.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260707-6.12

MODIFICATION AU CONTRAT APP-22-159 POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES SOUS LES PASSAGES À NIVEAU DES RUES DE LA PROVINCE ET DE LA MÉTROPOLE (SD-2026-1209)

Il est proposé d'autoriser la modification au contrat APP-22-159 pour l'exécution de travaux de réfection des infrastructures sous les passages à niveau des rues de la Province et de la Métropole, adjudé à Excavation Jonda inc., pour un montant estimé à 1 185 987,72 \$, taxes comprises, requise pour les motifs invoqués au sommaire décisionnel SD-2026-1209.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. BIENS IMMOBILIERS

Catherine Fournier rejoint la séance.

CO-260707-7.1

APPROBATION DE L'ADDENDA NO 2 À L'ACTE DE VENTE INSCRIT SOUS LE NO 29 242 061 (SD-2026-0922)

Il est proposé d'approuver l'addenda n° 2 à l'acte de vente intervenu avec Les cours St-Thomas inc. et 9423-7195 Québec inc., inscrit au Bureau de la publicité foncière le 10 février 2025, sous le numéro 29 242 061, découlant de la promesse d'achat approuvée par la résolution CO-230214-

7.1, lequel a pour objet d'autoriser la cession du lot 6 650 672 en faveur de Sylvain Leblanc et Masongi Andende, selon les conditions qui y sont énoncées, et d'assujettir ces derniers à l'ensemble des obligations de l'acte, solidairement avec les acheteurs initiaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260707-7.2

APPROBATION D'UNE ENTENTE POUR L'ANNULATION DE L'OBLIGATION DE CONSTRUIRE ET D'AMÉNAGER UNE VOIE D'ACCÈS ET DE CONSENTIR À DEUX SERVITUDES EN CONTREPARTIE DE LA CESSION DU LOT 5 882 425 DU CADASTRE DU QUÉBEC (SD-2026-0654)

CONSIDÉRANT que la Ville et Services DÉV-AÉRO inc. ont conclu un acte d'échange publié le 12 avril 2018 sous le numéro 23 758 829 portant sur les lots 5 853 954 et 5 853 966 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT l'offre présentée à la Ville par FIII-2 (maintenant propriétaire du lot 6 092 788 du cadastre du Québec) de faire le nécessaire afin que Services Dév-Aéro inc., société reconstituée, cède gratuitement à la Ville le lot 5 882 425 du cadastre du Québec, en contrepartie de l'engagement de la Ville de renoncer à son droit d'exiger la construction et l'aménagement d'une voie d'accès, de même qu'à celui de grever le lot 6 092 788 du cadastre du Québec d'une servitude de passage réelle et perpétuelle en faveur du lot 5 853 954 du cadastre du Québec, étant entendu que la condition de céder le lot 5 882 425 du cadastre du Québec en pleine propriété est une condition essentielle à l'annulation de ladite servitude;

CONSIDÉRANT également que l'acte d'échange inscrit sous le numéro 23 758 829 comporte un engagement envers la Ville, par le propriétaire du fonds 5 853 966 du cadastre du Québec de consentir une servitude d'égout et d'exutoire permettant l'écoulement des eaux de pluie et des eaux de surface de la rue Eugène-Héroux;

CONSIDÉRANT la demande faite par FIII-2 à l'effet d'annuler, par la même occasion, l'engagement de consentir à la servitude d'égout et d'exutoire, considérant la possibilité technique de déplacer l'assiette de servitude entièrement sur le lot 5 853 955 du cadastre du Québec;

Il est proposé :

1° d'approuver l'entente avec FIII-2 inc., à laquelle intervient Services Dév-Aéro inc., société reconstituée, visant la cession à titre gratuit à la Ville du lot 5 882 425 du cadastre du Québec, d'une superficie de 7 405,2 m² correspondant à l'emprise de la rue Eugène-Héroux, en contrepartie de la signature d'un addenda à l'acte d'échange inscrit sous le numéro 23 758 829, le tout selon un texte substantiellement conforme au document joint au sommaire décisionnel SD-2026-0654;

2° d'approuver l'addenda à l'acte d'échange 23 758 829, selon un texte substantiellement conforme à celui en annexe C de l'entente jointe au sommaire décisionnel SD-2026-0654, ayant pour objet d'annuler l'obligation de consentir une servitude de passage, de construire et d'aménager une voie d'accès sur l'assiette de servitude et de consentir une servitude d'égout et d'exutoire, et ce, conditionnellement à ce que la

cession du lot 5 882 425 du cadastre du Québec en faveur de la Ville ait été complétée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260707-7.3

APPROBATION D'UN BAIL PORTANT SUR UNE PARCELLE DE TERRAIN DE LA VILLE POUR EXPLOITATION À DES FINS AGRICOLES (SD-2026-0958)

Il est proposé d'approuver le bail avec Ferme Yvan Bachand inc. portant sur les lots suivants, afin de permettre une exploitation à des fins agricoles, pour une période de cinq ans débutant le 1^{er} janvier 2026 et prenant fin le 31 décembre 2030, pour une superficie d'environ 241 191,18 mètres carrés et pour un loyer annuel de 9 527,40 \$, taxes non comprises, indexé annuellement selon les modalités prévues à l'entente :

- premier groupe de lots : 4 920 916, 4 920 917, 4 920 918, 4 920 919, 4 920 920, 4 920 921 et 4 920 923 du cadastre du Québec;

- deuxième groupe de lots : 4 643 788, 4 643 799, 4 643 802, 4 643 847, 4 643 848, 4 643 850, 4 643 854, 4 643 855, 4 643 858, 4 643 862, 4 643 863, 4 643 864, 4 643 865, 4 643 875, 4 643 897 et 4 921 610 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. RÈGLEMENTATION ET AFFAIRES JURIDIQUES

Chrep Lok quitte son siège.

CO-260707-8.1

APPROBATION D'UNE ENTENTE POUR LA PLANIFICATION ET LA RÉALISATION DE L'ÉVÉNEMENT MANIFESTATION JE/US (SD-2026-0871)

Il est proposé :

1° d'approuver l'entente avec Agrégat pour la planification et la réalisation de l'événement *Manifestation JE/US*, dans le cadre de l'Entente de développement culturel 2025-2026-2027, pour une période se terminant le 1^{er} décembre 2027;

2° d'octroyer, dans le cadre de cette entente, une aide financière de 15 000 \$, taxes comprises, le cas échéant, provenant de l'Entente de développement culturel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260707-8.2**APPROBATION D'UN ACCORD DE SUBVENTION POUR L'ORGANISATION DES FESTIVITÉS DE LA FÊTE DU CANADA (SD-2026-0595)**

Il est proposé d'approuver l'accord de subvention avec Sa Majesté le roi du chef du Canada, représenté par le ministre du Patrimoine canadien, concernant l'octroi d'une aide financière de 12 500 \$ pour l'organisation des festivités de la Fête du Canada, le 1^{er} juillet 2026, dans l'arrondissement de Greenfield Park dans le cadre du programme *Le Canada en fête*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Chrep Lok reprend son siège.

CO-260707-8.3**ADOPTION DU RÈGLEMENT CO-2026-1357 ORDONNANT DES TRAVAUX DE PROLONGEMENT DU COLLECTEUR SUD-EST ET D'AJOUT D'UN ÉGOUT SANITAIRE SUR LA RUE HILLCREST ET L'AVENUE ARLINGTON, ET DÉCRÉTANT, À CES FINS ET POUR LE PAIEMENT D'HONORAIRES PROFESSIONNELS, UN EMPRUNT (SD-2026-1124)**

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné l'objet du règlement, le mode de financement, le mode de paiement ou le mode de remboursement;

Il est proposé d'adopter le *Règlement CO-2026-1357 ordonnant des travaux de prolongement du collecteur Sud-Est et d'ajout d'un égout sanitaire sur la rue Hillcrest et l'avenue Arlington, et décrétant, à ces fins et pour le paiement d'honoraires professionnels, un emprunt*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260707-8.4**AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT ORDONNANT L'ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS MOTORISÉS OU ROULANTS ET DÉCRÉTANT, À CETTE FIN, UN EMPRUNT (SD-2026-0569)**

Marie-Michèle Drolet donne un avis de motion qu'un règlement ordonnant l'acquisition d'équipements motorisés ou roulants et décrétant, à cette fin, un emprunt, sera présenté.

Catherine Fournier quitte temporairement la séance.

CO-260707-8.5**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT CO-2026-1359 ORDONNANT L'ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS MOTORISÉS OU ROULANTS ET DÉCRÉTANT, À CETTE FIN, UN EMPRUNT (SD-2026-0569)**

Marie-Michèle Drolet procède au dépôt du projet de *Règlement CO-2026-1359 ordonnant l'acquisition d'équipements motorisés ou roulants et décrétant, à cette fin, un emprunt*.

CO-260707-8.6**APPROBATION DE L'ADDENDA MODIFIANT L'ENTENTE CONCERNANT UNE AIDE ACCORDÉE AU CONSEIL DES ARTS DE LONGUEUIL (SD-2026-0847)**

Il est proposé :

1° d'approuver l'addenda modifiant l'entente intervenue avec le Conseil des arts de Longueuil concernant l'aide accordée à cet organisme pour les années 2023, 2024, 2025 et 2026, lequel a pour objet de prolonger l'entente pour une période prenant fin le 31 décembre 2027 et d'octroyer une aide financière pour l'année 2027;

2° d'autoriser, dans le cadre de cet addenda, le versement d'une aide financière, prévue selon les termes et conditions qui y sont stipulées, répartie de la manière suivante :

- 226 367 \$ pour la subvention annuelle de fonctionnement;
- 469 491 \$ pour la subvention annuelle au fonds dédié au programme de soutien.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260707-8.7**APPROBATION D'UNE ENTENTE POUR LA LOCATION, L'UTILISATION ET L'OCCUPATION D'UN ESPACE DU STATIONNEMENT P2B SITUÉ AU 1200, RUE SAINT-CHARLES OUEST (SD-2026-0952)**

Il est proposé d'approuver l'entente avec 13107507 Canada inc., faisant affaires sous le nom 0003 - Tim Hortons, et sous le nom Empire Quebec Service Alimentaire pour la location, l'utilisation et l'occupation d'un espace du stationnement P2B, à proximité du centre de gestion situé au 1200, rue Saint-Charles Ouest, pour une période de deux ans, à compter du 1^{er} janvier 2026, renouvelable automatiquement pour un maximum de deux périodes additionnelles d'un an et prenant fin le 31 décembre 2029, moyennant un loyer annuel correspondant au tarif prévu à la réglementation municipale en vigueur, taxes comprises, et la possibilité de relocaliser les espaces loués.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260707-8.8**APPUI À UNE DEMANDE DE FINANCEMENT PRÉSENTÉE PAR ÉCOHABITATION DANS LE CADRE DU PROJET MA PROPRIÉTÉ ÉPONGE (SD-2026-1200)**

CONSIDÉRANT que la Ville de Longueuil a l'intérêt d'inciter la population et les organisations à participer à une meilleure gestion des eaux pluviales sur les terrains privés comme prévu dans le Plan climat de la Ville de Longueuil et dans la Stratégie de résilience aux fortes pluies;

CONSIDÉRANT que l'organisme Écohabitation entreprend le projet Ma propriété éponge sur le territoire de la Ville;

Il est proposé :

1° que la Ville accepte qu'Écohabitation présente à la Fédération canadienne des municipalités une demande de financement dans le cadre du programme Leadership local pour l'adaptation climatique afin de réaliser la deuxième phase du projet *Ma propriété éponge*, visant à réduire les impacts des inondations sur les populations les plus vulnérables;

2° que la Ville accepte d'agir comme partenaire du projet avec un appui institutionnel et une contribution non financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260707-8.9

ADOPTION DU RÈGLEMENT CO-2026-1345 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME DE RÉHABILITATION DE L'ENVIRONNEMENT (SD-2026-0820)

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné l'objet du règlement;

Il est proposé d'adopter le *Règlement CO-2026-1345 établissant un programme de réhabilitation de l'environnement*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260707-8.10

ADOPTION DU RÈGLEMENT CO-2026-1348 ÉTABLISSANT DIVERSES MESURES D'AIDE AUX ENTREPRISES DANS LE CADRE D'UN PROGRAMME PARTICULIER DE DÉVELOPPEMENT DANS LA ZONE AÉROPORTUAIRE (SD-2026-1142)

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné l'objet du règlement;

Il est proposé d'adopter le *Règlement CO-2026-1348 établissant diverses mesures d'aide aux entreprises dans le cadre d'un programme particulier de développement dans la zone aéroportuaire*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260707-8.11

ADOPTION DU RÈGLEMENT CO-2026-1354 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CM-2003-162 SUR L'UTILISATION D'ARMES ET DE MATIÈRES EXPLOSIVES (SD-2026-1135)

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné l'objet du règlement;

Il est proposé de recommander au conseil d'adopter le *Règlement CO-2026-1354 modifiant le Règlement CM-2003-162 sur l'utilisation d'armes et de matières explosives*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260707-8.12**AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT ORDONNANT DES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DE L'INSTALLATION AQUATIQUE LECAVALIER, SITUÉE AU 2030, RUE BRÉBEUF, AINSI QUE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN STATIONNEMENT ET DÉCRÉTANT, À CES FINS, UN EMPRUNT (SD-2026-0953)**

Carl Lévesque donne un avis de motion qu'un règlement ordonnant des travaux de reconstruction de l'installation aquatique Lecavalier, située au 2030, rue Brébeuf, ainsi que des travaux de construction d'un stationnement et décrétant, à ces fins, un emprunt, sera présenté.

CO-260707-8.13**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT CO-2026-1364 ORDONNANT DES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DE L'INSTALLATION AQUATIQUE LECAVALIER, SITUÉE AU 2030, RUE BRÉBEUF, AINSI QUE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN STATIONNEMENT ET DÉCRÉTANT, À CES FINS, UN EMPRUNT (SD-2026-0953)**

Carl Lévesque procède au dépôt du projet de *Règlement CO-2026-1364 ordonnant des travaux de reconstruction de l'installation aquatique Lecavalier, située au 2030, rue Brébeuf, ainsi que des travaux de construction d'un stationnement et décrétant, à ces fins, un emprunt.*

9. CIRCULATION ET TRANSPORT**10. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME****CO-260707-10.1****ADOPTION DE LA RÉOLUTION AUTORISANT LA DEMANDE DU PROJET IMMOBILIER PI-2025-007 AUX 6400-6406, CHEMIN DE CHAMBLY (SD-2026-0056)**

Il est proposé d'adopter la résolution autorisant la demande du Projet immobilier PI-2025-007 visant la construction d'une habitation multifamiliale de structure isolée, comportant 4 étages, au 6400-6406, chemin de Chambly, conformément aux articles 145.45 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (en vigueur depuis le 12 juin 2026) et selon le document joint à la présente résolution, qui en fait partie intégrante comme s'il était ici reproduit au long, laquelle est modifiée par rapport au projet adopté le 9 décembre 2025 afin de tenir compte de la consultation publique du 14 janvier 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. AFFAIRES DIVERSES**12. ORIENTATIONS POUR LE CONSEIL D'AGGLOMÉRATION**

CO-260707-12.1**AUTORISATION DE VENDRE DES BIENS APPARTENANT À LA VILLE
(SD-2026-1022)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'autoriser la vente de onze véhicules, dont la valeur excède 10 000 \$, par encans publics.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260707-12.2**AUTORISATION D'UNE DÉPENSE AU CONTRAT-CADRE LONG-25-0327 POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE ET EN ARCHITECTURE POUR DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES D'EAU POTABLE ET D'EAUX USÉES (CONTRAT 2) (SD-2026-0884)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'autoriser une dépense de 1 462 819,85 \$, taxes comprises, au contrat-cadre LONG-25-0327 pour des services professionnels en ingénierie et en architecture pour des travaux d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées (contrat 2), requise pour la préparation des plans et devis pour la mise à niveau du quai de chargement des boues et des cendres du CERS.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260707-12.3**ATTRIBUTION DU CONTRAT LONG-26-0047 POUR LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS SPÉCIALISÉS EN ENQUÊTES DE HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE ET SEXUEL, EN MÉDIATION ET EN GESTION DES PROBLÈMES DE CLIMAT DE TRAVAIL (SD-2026-1020)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'attribuer le contrat LONG-26-0047 pour la fourniture de services professionnels spécialisés en enquêtes de harcèlement psychologique et sexuel, en médiation et en gestion des problèmes de climat de travail, pour une période prenant fin le 14 juillet 2031, au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage selon

le système d'évaluation des soumissions, Professionnels en règlement des différends S.A., lequel est conforme, pour un montant établi sur une base unitaire, estimé à 985 910,63 \$, taxes comprises, conformément aux documents de l'appel d'offres et de sa soumission.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260707-12.4

RÉSILIATION DU CONTRAT LONG-24-0031 POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS EN MATIÈRE D'ENQUÊTE EN HARCÈLEMENT AU TRAVAIL, MÉDIATION ET ANALYSE DE CLIMAT (SD-2026-1133)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation de résilier le contrat LONG-24-0031 pour des services professionnels en matière d'enquête en harcèlement au travail, médiation et analyse de climat, adjugé à Latitude Management inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260707-12.5

CONSENTEMENT À LA CESSION DU CONTRAT APP-24-018 POUR LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE, AVEC SPÉCIALITÉ EN PATRIMOINE (CONTRAT 2) ET APPROBATION D'UNE ENTENTE À CET EFFET (SD-2026-1176)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation de consentir à la cession du contrat APP-24-018 pour la fourniture de services professionnels en architecture, avec spécialité en patrimoine (contrat 2), entre Affleck de la Riva, architectes s.e.n.c. et Studio Affleck de la Riva inc, et d'approuver l'entente à intervenir à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260707-12.6

DÉBUT DES TRAVAUX DE RÉVISION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL (SD-2026-1030)

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° d'entreprendre le processus de révision du *Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil* afin de tenir compte des orientations gouvernementales en matière d'aménagement du

territoire, entrées en vigueur le 1^{er} décembre 2024 ainsi que de l'entrée en vigueur le 5 décembre 2025, du plan métropolitain d'aménagement et de développement révisé;

2° d'informer le ministre des Affaires municipales et les organismes partenaires du début de ces travaux de révision.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260707-12.7

ADOPTION DE LA PARTIE DU PROGRAMME D'IMMOBILISATIONS DE LA VILLE VISANT SES COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION POUR LES EXERCICES FINANCIERS 2027, 2028 ET 2029 (SD-2026-1123)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de recommander au conseil d'agglomération :

1° d'adopter la partie du programme d'immobilisations de la Ville visant ses compétences d'agglomération pour les exercices financiers 2027, 2028 et 2029, jointe au sommaire décisionnel SD-2026-1123 et prévoyant des dépenses en immobilisations de 140 982 201 \$ pour 2027, 191 198 871 \$ pour 2028 et 161 373 367 \$ pour 2029;

2° de décréter que le document explicatif de cette partie du programme d'immobilisations de la Ville est publié dans un journal local diffusé sur le territoire de l'agglomération au lieu d'être distribué à chaque adresse civique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260707-12.8

NOMINATION D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION DES AFFAIRES RÉGLEMENTAIRES ET POLITIQUES D'AGGLOMÉRATION (SD-2026-1192)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation de nommer Patrick Vallerand, membre de la Commission des affaires réglementaires et politiques d'agglomération, provenant de la Ville de Saint-Lambert, en remplacement de Francis Le Chatelier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260707-12.9**APPUI À UNE DEMANDE PRÉSENTÉE PAR L'ORGANISME DE BASSIN VERSANT SCABRIC CONCERNANT LES PÉNURIES D'EAU SOUTERRAINE (SD-2026-1126)**

CONSIDÉRANT que l'eau constitue une ressource collective essentielle à la santé publique, au développement socioéconomique et à la protection des écosystèmes;

CONSIDÉRANT que le territoire de la Montérégie est confronté depuis plusieurs années à des enjeux récurrents de disponibilité de l'eau souterraine, se manifestant, notamment par l'assèchement de puits, des tensions entre les usages agricoles, municipaux et industriels, ainsi qu'une vulnérabilité accrue de l'approvisionnement en eau potable;

CONSIDÉRANT que plus de 40 % de la population de certaines zones de la Montérégie dépend de l'eau souterraine comme source d'eau potable, ce qui accentue les risques sociaux et territoriaux en contexte de pénurie;

CONSIDÉRANT que les sécheresses récurrentes, exacerbées par les changements climatiques, combinées à l'imperméabilisation des sols et au drainage agricole, réduisent la recharge naturelle des nappes phréatiques et accentuent les pénuries d'eau;

CONSIDÉRANT que la réglementation actuelle encadrant les prélèvements d'eau et son application sont limitées par l'absence d'indicateurs fiables, permettant d'évaluer les impacts cumulatifs des prélèvements sur les ressources en eau souterraine;

CONSIDÉRANT que l'organisme de bassin versant SCABRIC, reconnu en vertu de la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau*, a formellement sollicité du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) la tenue d'un Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) générique sur les pénuries d'eau;

CONSIDÉRANT que plusieurs acteurs régionaux, dont des MRC, des préfètes et préfets, et des tables de concertation régionales, convergent vers la nécessité d'une analyse publique, indépendante et intégrée des enjeux liés à l'eau en Montérégie;

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° d'appuyer officiellement la requête de l'OBV SCABRIC adressée au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, afin de déclencher la tenue d'un Bureau d'audiences publiques sur l'environnement générique portant sur les enjeux de pénurie et de gestion durable de l'eau;

2° de reconnaître qu'un Bureau d'audiences publiques sur l'environnement générique constitue un outil pertinent pour documenter les

déséquilibres structurels entre les prélèvements et la recharge des nappes phréatiques, dans une perspective de protection de l'intérêt public;

3° de transmettre la présente résolution au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, à l'OBV SCABRIC, ainsi qu'aux instances régionales concernées;

4° d'encourager les MRC de la Montérégie à adopter une résolution similaire afin de démontrer une mobilisation régionale cohérente et concertée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260707-12.10

AUTORISATION DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES (SD-2026-1182)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'autoriser les virements budgétaires apparaissant sur la liste du 17 juin 2026, préparée par la Direction des finances, au montant de 452 449 \$, afin de prévoir les crédits requis pour les dépenses mentionnées en regard de chacun d'eux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260707-12.11

AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DU GOUVERNEMENT DU CANADA DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE FINANCEMENT FONDS POUR BÂTIR DES COLLECTIVITÉS FORTES - VOLET DE PRESTATION DIRECTE (SD-2026-1205)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'autoriser la Direction des grands projets et des infrastructures en eau et bâtiments à présenter le projet de reconstruction de l'usine d'eau potable Mario-Petrone au Gouvernement du Canada dans le cadre du Programme de financement Fonds pour bâtir des collectivités fortes - volet de prestation directe visant à réaliser le projet de reconstruction de l'usine d'eau potable Mario-Petrone.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260707-12.12**AUTORISATION D'EMPRUNTS AUX FONDS DE ROULEMENT LOCAL ET DE L'AGGLOMÉRATION AFIN DE PRÉVOIR LES CRÉDITS REQUIS POUR LA RÉALISATION DE DIVERS RÉAMÉNAGEMENTS DE POSTES DE TRAVAIL (SD-2026-1211)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'autoriser les emprunts suivants, afin de prévoir les crédits requis pour la réalisation de divers réaménagements de postes de travail incluant du mobilier, de l'équipement informatique, des travaux électriques ainsi que du masquage sonore, à l'hôtel de ville et à la tour Beneva :

1° l'emprunt d'un montant n'excédant pas 79 859 \$ au fonds de roulement local, remboursable sur une période de trois ans;

2° l'emprunt d'un montant n'excédant pas 76 506 \$ au fonds de roulement de l'agglomération, remboursable sur une période de trois ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260707-12.13**AUTORISATION DES DÉPENSES DÉCOULANT DE L'ADHÉSION DE LA VILLE À UNE ENTENTE D'ACHAT REGROUPÉ AVEC LE CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES (SD-2026-1024)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'autoriser des dépenses dans le cadre du regroupement d'achats de véhicules légers du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG), auquel la Ville a adhéré pour la période du 1^{er} novembre 2025 au 31 octobre 2026, pour un montant estimé à 1 457 883 \$, taxes comprises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260707-12.14**ATTRIBUTION DU CONTRAT LONG-26-0112 POUR LE SERVICE D'ENTRETIEN DES REFROIDISSEURS ET UNITÉS DE CLIMATISATION AUX OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES (SD-2026-1168)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres

présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° d'attribuer le contrat LONG-26-0112 pour le service d'entretien des refroidisseurs et unités de climatisation aux ouvrages d'assainissement des eaux usées, pour une période de 5 ans et prenant fin le 8 juillet 2031, au soumissionnaire ayant proposé le prix le plus bas, Tecksol DGE inc., lequel est conforme, pour un montant établi sur une base à la fois forfaitaire et unitaire, estimé à 189 601,14 \$, taxes comprises, conformément aux documents de l'appel d'offres et de sa soumission;

2° de prendre acte que la date *8 juillet 3031*, indiquée au rapport de soumission, devrait plutôt se lire *8 juillet 2031*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260707-12.15

ADOPTION DU RÈGLEMENT CA-2026-467 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT POUR L'ACQUISITION DE DIVERS ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES (SD-2026-1025)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'agglomération d'adopter le *Règlement CA-2026-467 décrétant un emprunt pour l'acquisition de divers équipements informatiques*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260707-12.16

ADOPTION DU RÈGLEMENT CA-2026-468 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CA-2020-323 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE (SD-2026-0600)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adopter le *Règlement CA-2026-468 modifiant le Règlement CA-2020-323 sur la gestion contractuelle*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260707-12.17**AVIS SUR LA RÉOLUTION 2026-05-171 DE LA VILLE DE SAINT-LAMBERT ACCORDANT UNE DÉROGATION MINEURE DANS UN LIEU OÙ L'OCCUPATION DU SOL EST SOUMISE À DES CONTRAINTES PARTICULIÈRES (SD-2026-1198)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° de prendre acte de la résolution 2026-05-171 de la Ville de Saint-Lambert et d'informer cette dernière que le conseil d'agglomération n'a pas l'intention de se prévaloir du pouvoir de désaveu prévu à l'article 145.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* relativement à cette résolution, jointe au sommaire décisionnel SD-2026-1198, et autorisant une dérogation mineure au 21-23, avenue Saint-Denis;

2° de transmettre sans délai la présente résolution à la Ville de Saint-Lambert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260707-12.18**ADHÉSION À L'ENTENTE SECTORIELLE DE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR DE L'ENVIRONNEMENT EN MONTÉRÉGIE, POUR LES ANNÉES 2025 À 2027, AINSI QU'À SES AVENANTS NOS 1 ET 2 (SD-2026-1117)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° d'adhérer à l'entente sectorielle de développement du secteur environnement en Montérégie 2025-2027, à intervenir entre la Ville, la ministre des Affaires municipales, la Ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, les MRC d'Acton, de Beauharnois-Salaberry, du Haut-Richelieu, du Haut-Saint-Laurent, des Jardins-De-Napierville, de Marguerite-d'Youville, des Maskoutains, de Pierre-de Saurel, de Roussillon, de Rouville, de la Vallée-du-Richelieu, et de Vaudreuil-Soulanges, ainsi que la Table de concertation régionale de la Montérégie et le Conseil régional de l'environnement de la Montérégie, cette entente ayant été initialement signée le 31 mars 2025 par le ministère des Affaires municipales (MAMH), le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), la MRC Vaudreuil-Soulanges et la Table de concertation régionale de la Montérégie (TCRM) afin de sécuriser rapidement des sommes qui étaient disponibles au volet 1 - Rayonnement régional du Fonds régions et ruralité;

2° d'adhérer à l'avenant n° 1 de ladite entente, qui ajoute le Conseil régional de l'environnement de la Montérégie à titre de signataire et de mandataire;

3° d'approuver l'avenant n° 2 de ladite entente, qui ajoute la Ville de Longueuil et les 12 municipalités régionales de comtés à titre de signataire de l'entente et confirme les contributions financières des parties;

4° de désigner le Conseil régional de l'environnement de la Montérégie comme organisme mandataire de la mise en œuvre de l'entente;

5° de confirmer la participation financière de la Ville à l'entente en y affectant une somme de 2 000 \$, taxes comprises, le cas échéant, pour la durée de l'entente provenant du budget prévu au développement local et régional.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260707-12.19

APPROBATION D'UNE ENTENTE SECTORIELLE DE DÉVELOPPEMENT POUR LES ARTS ET LES LETTRES DANS LA RÉGION DE LA MONTÉRÉGIE POUR LES ANNÉES 2026 À 2029 (SD-2026-1202)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° d'approuver l'entente sectorielle de développement pour les arts et les lettres dans la région de la Montérégie, pour les années 2026 à 2029, avec le Conseil des arts et des lettres du Québec, le ministre des Affaires municipales, la MRC d'Acton, la MRC de Beauharnois-Salaberry, la MRC du Haut-Richelieu, la MRC du Haut-Saint-Laurent, la MRC des Jardins-De-Napierville, la MRC de Marguerite-d'Youville, la MRC des Maskoutains, la MRC de Pierre-De Saurel, la MRC de Roussillon, la MRC de Rouville, la MRC de la Vallée-du-Richelieu, la MRC de Vaudreuil-Soulanges, le Conseil des arts et de la culture de Vaudreuil-Soulanges, la Table de concertation régionale de la Montérégie et Culture Montérégie à titre d'intervenant;

2° de désigner la MRC de Beauharnois-Salaberry organisme mandataire de la mise en œuvre de l'entente;

3° de confirmer la participation de la Ville de Longueuil en y affectant un montant maximal de 300 000 \$ pour la durée de l'entente provenant du volet 2 du Fonds régions et ruralité, sous condition de la contribution à la même hauteur du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et de la contribution du Conseil des arts et des lettres du Québec équivalente au double de la somme des contributions de la Ville et du MAMH, soit 600 000 \$, tel qu'appliqué dans l'entente précédente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260707-12.20

APPROBATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-290-56 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2018- 290 AFIN DE CRÉER LA ZONE A-2015 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE A-2014, DE PRÉVOIR DES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES RELATIVES À LA VENTE DIRECTE DE PRODUITS AGRICOLES DANS LA NOUVELLE ZONE A-2015 ET D'AUTORISER L'USAGE C10-01-03 (CENTRE DE JARDINAGE OU VENTE AU DÉTAIL D'ARTICLES OU ACCESSOIRES D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER) À TITRE D'USAGE COMPLÉMENTAIRE DANS LA NOUVELLE ZONE A-2015 DE LA VILLE DE BOUCHERVILLE (SD-2026-1178)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° d'approuver le *Règlement numéro 2026-290-56 modifiant le Règlement de zonage numéro 2018- 290 afin de créer la zone A-2015 à même une partie de la zone A-2014, de prévoir des dispositions particulières relatives à la vente directe de produits agricoles dans la nouvelle zone A-2015 et d'autoriser l'usage C10-01-03 (centre de jardinage ou vente au détail d'articles ou accessoires d'aménagement paysager) à titre d'usage complémentaire dans la nouvelle zone A-2015 de la Ville de Boucherville, celui-ci étant conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil;*

2° de délivrer le certificat de conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-260707-12.21

APPROBATION DU PROGRAMME PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE PPCMOI 2025-300 - CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT MIXTE DE 4 ÉTAGES - 1682, RUE MONTARVILLE ET 9, BOULEVARD SEIGNEURIAL EST DE LA VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE (SD-2026-0201)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° d'approuver le *Programme particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble PPCMOI 2025-300 - Construction d'un bâtiment mixte de 4 étages - 1682, rue Montarville et 9, boulevard Seigneurial Est de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville, celui-ci étant conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil;*

2° de délivrer le certificat de conformité au *Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

À 17 h 12, l'ordre du jour de la première partie de la séance étant épuisé, la séance est suspendue jusqu'à 19 h.

DEUXIÈME PARTIE

Il est 19 h, le conseil reprend ses travaux.

13. CLÔTURE

Catherine Fournier rejoint la séance.

CO-260707-13.1

PÉRIODE D'INTERVENTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil interviennent à tour de rôle.

CO-260707-13.2

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Une deuxième période est tenue au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions aux membres du conseil. Durant cette période, le Greffe lit les questions reçues via le site Internet de la Ville, le cas échéant.

CO-260707-13.3

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé de lever la séance, il est 20 h 23.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La présidente,

La greffière,

Sophie Paquette

Sophie Deslauriers